

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 juin 1985.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Par M. Jean-Pierre TIZON,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Gilbert Bonnemaïson, député, sous le numéro 2820.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Raymond Forni, député, président ; François Collet, sénateur, vice-président ; Gilbert Bonnemaïson, député, Jean-Pierre Tizon, sénateur, rapporteurs.

Membres titulaires : MM. Philippe Marchand, Jean-Pierre Michel, Jean-Jacques Barthe, Didier Julia, Marcel Esdras, députés ; MM. Jacques Larché, Pierre Salvi, Pierre Ceccaldi-Pavard, Félix Ciccolini, Jacques Eberhard, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Roger Rouquette, Jean-François Hory, Jacques Fleury, François Massot, Daniel Le Meur, Tutaha Salmon, Jean-Pierre Soisson, députés ; MM. Marc Bécam, Paul Girod, Charles Jolibois, Bastien Leccia, Charles Lederman, Roger Romani, Jacques Thyraud, sénateurs.

Voir les numéros :

Assemblée nationale : 1^{re} lecture : 2616, 2725 et in-8° 805.

2^e lecture : 2816.

Sénat : 366, 381 et in-8° 136 (1984-1985).

Elections et référendums. — Assemblée nationale - Circonscriptions - Députés - Elections législatives - Mayotte - Mode de scrutin - Nouvelle-Calédonie - Polynésie française - Scrutin de liste - Scrutin majoritaire - Territoires d'outre-mer - Wallis-et-Futuna - Code électoral.

MESDAMES, MESSIEURS,

La commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi relatif à l'élection des députés des territoires d'outre-mer, de la collectivité territoriale de Mayotte et de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, s'est réunie le jeudi 20 juin 1985 au Palais-Bourbon.

Son bureau a été ainsi constitué :

— M. Raymond Forni, député, président ;

— M. François Collet, sénateur, vice-président.

MM. Gilbert Bonnemaïson et Jean-Pierre Tizon ont été respectivement nommés rapporteurs pour l'Assemblée nationale et pour le Sénat.

Après les observations des Rapporteurs, le président Raymond Forni a constaté que la commission mixte paritaire ne pouvait parvenir à un accord sur le projet de loi.